

Belfort, le 18 mars 2015



Secrétariat général

Le directeur académique des services
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

s/c Mesdames les inspectrices de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les directeurs
des établissements privés

Objet : Consignes de sécurité relatives à l'éclipse solaire du 20 mars 2015

Affaire suivie par
Alex Bortolan

Téléphone
03 84 46 66 03

Télécopie
03 84 28 36 14

Courriel
alex.bortolan

@ac-besancon.fr

Adresse

4 place de la
Révolution Française
CS 60129

90003 BELFORT CEDEX

Réf. : - note d'information du ministère des Affaires sociales, de la Santé et des droits des Femmes n° DGS/EA1/2015/35 du 28 janvier 2015 relative à la prévention des accidents oculaires à l'occasion de l'éclipse solaire du 20 mars 2015 en France métropolitaine ;
- note DGESCO B3-1 n° 2015-0023 du 10 mars 2015 relative à l'éclipse partielle de soleil

Par courriel du 11 mars dernier, je vous ai transmis les notes en référence relatives à l'éclipse solaire partielle du 20 mars 2015.

Les autorités sanitaires soulignent que l'observation d'une éclipse du soleil directement à l'œil nu ou avec des moyens inappropriés (verres fumés, films radiologiques, simples lunettes de soleil, jumelles, appareil photographique...) peut engendrer des lésions oculaires graves et irréversibles.

Considérant les risques auxquels peuvent être exposés les élèves dans ces circonstances, je demande aux directeurs d'école de ne pas laisser sortir les élèves pendant la période de visibilité de l'éclipse, soit entre 9h00 et 12h00.

Cette vigilance est à maintenir en classe sur l'ensemble de la matinée et de manière particulière autour du moment d'obscurité maximale du soleil qui aura lieu vers 10h30. Le cas échéant, une occultation des fenêtres pourra être envisagée.

L'éclipse se terminant au-delà de l'heure de sortie des classes, il est fortement recommandé d'informer les parents et de les inviter à venir reprendre leurs enfants à la sortie de l'école.

S'agissant des établissements du second degré, vous prendrez toutes les dispositions utiles pour prévenir les risques, notamment en informant les familles et en sensibilisant les élèves à ce danger. Une organisation alternative du temps de récréation pourra être envisagée si vous le jugez nécessaire.

Si vous avez éventuellement envisagé une activité d'observation, j'attire particulièrement votre attention sur la vigilance indispensable, même en cas d'équipement adéquat. Il convient en effet de pouvoir s'assurer que chaque élève respecte les consignes



2 / 2

Vous trouverez sur le site Eduscol des informations complémentaires, concernant notamment les moyens de prévention, mais également un dossier pédagogique proposant des exemples d'activités d'observation de l'éclipse sans lunettes adaptées, de l'école primaire au lycée : <http://eduscol.education.fr/cid86792/eclipse-solaire-du-20-mars-2015.html>

Par ailleurs, le site du CNRS offre la possibilité de suivre l'éclipse en direct sur Internet : <http://www.dailymotion.com/eclipse-20-mars-2015-CNRS>

Le Dr. Brigitte FERRY, médecin conseiller technique, est à votre disposition pour toute précision (brigitte.ferry@ac-besancon.fr ; 03.84.49.66.13).

Eugène KRANTZ